

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 14 (1906)
Heft: 12

Quellentext: Lettre écrite par M. J.-G. Tschiffeli à son oncle, négociant à Londres, reçue le 25 Janvier 1792
Autor: Tschiffeli, J.-G.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sardaigne. Ensuite messire Louis Comte de Portes son fils seig. de Coinsins et du dit Genollier collonel au service de LL. hautes Puissances les Etats généraux, a vendu les dittes terres de Coinsins et Genollier à noble et généreux Jean Bertrand du Conseil des CC. de la rép. de Genève (et secrétaire de la justice) acte reçu et signé par Puthod notaire de Nyon par commission du magnifique et très honoré seig. commissaire Steck daté du 14 fév. 1764.

Et la terre de Givrins est parvenue à noble Suzanne Barbille Quisard fille du dit noble Etienne Quisard femme de noble Jean Jaques Crinssoz seig. de Colombier et autre lieux, ensuite par partage à noble et généreux Théodore son fils puis à noble et généreux Jean fils du dit Théodore qui l'a vendue à noble et généreux Pierre Charles Des Vignes par acte signé Aneth secrétaire ballival 16 novembre 1768 cy après tenorisé.

La présente rénovation de Givrins a été faite en faveur du dit noble et généreux Pierre Charles Des Vignes moderne seig. par le commissaire Nillon soussigné ensuite de la permission obtenue de l'Illustre et haute Chambre Oeconomique Romande en date du 25 novembre 1774.

NILLON.

*Lettre écrite par M. J.-G. Tschiffeli à son oncle,
négociant à Londres, reçue le 25 Janvier 1792.*

Neuveville, le 6 octobre 1791.

Monsieur mon très cher oncle,

Beaucoup d'embarras et d'occupations m'ont empêché jusqu'ici de vous écrire, pour vous témoigner ma reconnaissance, pour le livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Mon père me dit que vous attendez une histoire des derniers soit disant troubles du Pays de Vaud.

Voici ce que j'en sais, ce que des personnes que je crois véridiques m'ont dit, peut être serez-vous mieux instruit.

Depuis plusieurs années, il y avait des mécontents dans le Pays, on se plaignait de l'orgueil bernois, les citadins voyaient avec envie, les Bernois en possession de toutes les

charges tant soit peu lucratives, et qu'on ne leur laissait que les cures, parce qu'heureusement les Bernois ne savaient pas le français et qu'elles ne valaient pas grand chose.

Enfin les troubles de France commencèrent, la révolution se fit, des émissaires de la propagande se répandirent dans le Pays de Vaud, où ils trouvèrent les esprits de beaucoup de bourgeois fort bien disposés à recevoir leurs impressions.

La culture des pommes de terre augmentant annuellement, Leurs Excellences exigèrent la dîme, qu'on payait depuis plusieurs années en murmurant. Enfin l'automne dernier le Curial ou Notaire Reymond, accusa M. le pasteur Martin de Mézière, d'avoir dit en plein consistoire, que cette dîme était un abus. Cette dénonciation fut suivie de l'enlèvement du dit Monsieur Martin, qui risqua d'avoir les suites les plus fâcheuses; les paroissiens de Mézière ayant pris les armes et poursuivi pendant quelque temps leur pasteur qu'ils ne purent heureusement pas atteindre. Monsieur Martin a été confronté avec son accusateur, trouvé innocent et renvoyé absous avec 100 Louis de dédommagement, pour quatre à cinq mois d'arrêt à l'hôpital de Berne, et le calomniateur Reymond n'a pas été puni, ce qui a causé dans le Pays de Vaud de nouvelles plaintes.

J'ai oublié de vous dire, que l'été dernier, M. le trésorier de Muralt fut envoyé à Lausanne et dans toutes les principales villes du pays romand, pour rassembler leurs griefs et les présenter au Souverain. Il était chargé en même temps de beaucoup de belles promesses, commission dont il s'est très bien acquitté. Il a rapporté à Berne, une boîte remplie de requêtes et griefs, qu'on a mis au rebut et auxquels jusqu'ici on n'a point octroyé de réponse. Le mécontentement des villes du Pays de Vaud augmentait au lieu de diminuer; elles voyaient qu'on voulait trainer les choses en longueur et attendre des temps plus heureux pour les refuser.

Pendant ces entrefaites, le roi décampa de Paris, les aristocrates français qui remplissaient le pays, joints aux Bailiffs, font de grandes réjouissances. Peu après arrive la nouvelle de l'arrestation du roi, qui cause des transports de joie aux démocrates ; ils célèbrent aussi ce grand événement par des fêtes, qu'ils réitèrent à l'occasion de l'anniversaire de la révolution. On trouva cela fort mauvais à Berne. Il est vrai que dans ces repas, on prononça des discours imprudents mais non criminels ; on y célébrait les charmes de la liberté. Cela joint à des correspondances que des Messieurs du Pays de Vaud entretenaient avec des clubs français, a déterminé Leurs Excellences à faire marcher des troupes allemandes au nombre d'environ 3000 hommes, dont je crois 150 de cavalerie. Je les ai vu campés près de Payerne. En même temps LL. EE. ont envoyé une commission, composée de M. le sénateur Haller, de M. le sénateur Fisher et de M. Frising et un 4^e dont j'ai oublié le nom. Ce tribunal siège à Rolle, la plupart de ceux qui ont assisté aux fêtes de l'anniversaire de la révolution, ont été obligé d'y comparaître. Quelques-uns y ont été arrêté, entr'autres Mess. Rossel et de la Mothe de Lausanne, qui sont maintenant à Chillon, on craint pour leurs têtes. Un commi des sels de Roche nommé Gruber, a été condamné à une année de prison, pour avoir tenu des discours imprudents. Monsieur Decrevin de Berthould passera aussi un an à Arbourg pour la même raison.

Les papiers français sont défendus en Suisse nommément la *Gazette Universelle*, le *Moniteur*, le *Sifflet de St-Claude* et d'autres, le *Journal de Paris* est permi.

Voici la fin de cette lettre qui a rapport à l'Evêché de Bâle dont Neuveville faisait partie jusqu'en 1798.

Quant aux affaires de l'Evêché de Bâle, nous avons des nouvelles authentiques par Madame de Gleresse, qui habite ici, à cause des troubles de ce pays.

Les Etats se sont séparés sans avoir rien fait d'important.

J'ai vu une ordonnance pour la chasse qui permet aux sujets au cas que le gibier leur cause du dommage, de s'en plaindre au chasseur de Son Altesse (l'Evêque de Bâle) qui doit le tuer, mais au cas qu'après deux ou trois sommations, le dit chasseur ne se mit point en devoir de le poursuivre, il est permis au plaignant de s'adresser au chef de sa commune, pour aller conjointement avec lui à la chasse de l'animal dommageable.

Voilà tout ce qu'ils ont fait. Quant à nous, les gens de la Neuveville, nous n'avions qu'un seul grief, au sujet des cérémonies qui doivent s'observer aux appels.

Messieurs les Commissaires de Porrentruy prétendaient avoir des fauteuils, tandis que les Juges de la ville n'avaient que des chaises ; mais à la réquisition de M. le Maître bourgeois Chatelain, on leur a accordé des fauteuils.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

On ne dira pas, certes, que l'année 1906a été pauvre en publications historiques, ni en Suisse en général, ni dans le canton de Vaud en particulier. De gros, de substantiels, d'intéressants volumes, bourrés d'érudition, mais d'une érudition digeste et facilement assimilable, s'entassent sur la table du critique. Il ne s'en plaint pas, bien au contraire ; il a tout profit à côtoyer tant de science ! Mais l'été fut si chaud, les bois si ombreux, la source alpestre si attrayante, qu'il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois pour attaquer les in-octavo et les in-douze. Les auteurs nous excuseront ; il valait la peine d'étudier leurs mémoires et non de les mentionner seulement.

M. l'abbé Besson, *Marius Presbyter*, comme il s'appelle, arrive, sauf erreur, le premier en date, avec ses **Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires** jusqu'au déclin du VII^e siècle¹. La période historique qui s'étend du III^e au VII^e siècle est pour tous les pays, mais pour le nôtre en particulier, à la fois la plus importante à connaître et

¹ Fribourg, Librairie de l'Université ; Paris, Alph. Picard et fils.